

Règlement de la Consultation

N°Dossier : F-PA-28513

Maître d'ouvrage

HABITAT DE LA VIENNE

Objet de la consultation

FOURNITURE DE VEHICULE

PREAMBULE RELATIF A LA DEMATERIALISATION

Depuis le 1^{er} octobre 2018 la dématérialisation de la majorité des marchés publics est obligatoire. Dans le cadre de cette opération l'ensemble des échanges entre HABITAT DE LA VIENNE, et les opérateurs économiques se dérouleront donc via la plateforme www.pro-marchespublics.com

La présente consultation donnera lieu à la signature électronique des marchés conformément aux dispositions de l'article 4 du présent règlement de consultation

Le candidat désigné à l'issu de la consultation recevra par la plateforme le ou les document(s) marché en format PDF (marché, CCAP ...) à **signer électroniquement avec un certificat de signature électronique (CSE).**

Au vu des délais d'obtention de ce certificat, il est vivement conseillé aux opérateurs économiques d'en faire au plus tôt l'acquisition.

Pour information la liste des prestataires de service pouvant fournir un CSE est consultable à l'adresse suivante :

<http://www.lsti-certification.fr/index.php/fr/services/certificat-electronique>

1 – Objet de la consultation

Fourniture de 6 véhicules pour les besoins de la flotte automobile d'HABITAT DE LA VIENNE.

2 – Conditions de la consultation

2.1. Procédure

Les marchés seront passés suivant une procédure adaptée au sens de l'article R.2123-1 du code de la commande Publique. Bien qu'ayant prévu la possibilité de négocier, HABITAT DE LA VIENNE se réserve, au sens de l'article R.2123-5 du code de la Commande Publique la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

Conformément à l'article L 2113-10 du Code de la Commande Publique, les marchés seront attribués par lots séparés (article 2.2). Les candidats peuvent répondre pour un ou plusieurs des lots de la consultation.

En application de la pondération un ou plusieurs lots pourra être attribué à une même entreprise.

En cas de groupement d'opérateurs économiques, aucune forme juridique n'est exigée au stade de la candidature. Cependant si un marché est attribué à un groupement d'opérateurs économiques : ce groupement sera solidaire pour la bonne exécution de ce marché conformément aux dispositions de l'article R.2142-22 du Code de la Commande Publique.

2.2. Liste des lots

La consultation est constituée de 6 lots :

N° Lots	Désignations
LOT N°01	Fourniture d'un véhicule neuf utilitaire électrique en LLD
LOT N°02	Fourniture d'un véhicule neuf utilitaire en LLD
LOT N°03	Fourniture de 1 véhicule neuf électrique en LLD segment B société ou VASP
LOT N°04	Fourniture de 1 véhicule société ou VASP neuf en achat segment B
LOT N°05	Fourniture de 1 véhicule neuf électrique en LLD segment B
LOT N°06	Fourniture d'un véhicule neuf électrique utilitaire en LLD

2.5. Durée des marchés de LLD et délais de livraison

Les marchés de location Longue durée sont conclus pour une durée de 48 mois en base (une PSE de 60 mois est demandée)

2.6. Mode de règlement et de paiement

Virement avec mandatement à 30 jours

2.7. Délai de validité des offres

Les entreprises resteront engagées par leurs offres pendant un délai de 120 jours.

2.8. Variantes

Les variantes sont autorisées pour le lot 4, relativement à la motorisation. Les candidats peuvent, pour ce lot répondre avec un moteur hybride non rechargeable. Ils peuvent répondre en variante sans forcément répondre à l'offre de base.

Les variantes ne sont pas autorisées pour les autres lots.

2.8. Délai limite de demande de renseignements complémentaires

Ce délai est de 6 jours avant la date de remise des offres.

3 – Présentation des candidatures et des offres

3.1. Contenu du dossier de consultation et procédure de retrait du dossier de consultation

3.1.1 Contenu

- Le présent Règlement de consultation
- Le CCAP
- Le CCTP
- L'acte d'engagement

Le dossier de consultation est téléchargeable via la plateforme : www.pro-marchespublics.com

3.2. Dossier de remise des candidatures et des offres.

Les candidats transmettent un pli électronique contenant :

- un répertoire candidature
- un répertoire offre.

Chaque répertoire contiendra les éléments (fichiers) visés ci-dessous.

L'intitulé des fichiers ne doit pas dépasser 10 caractères.

➤ CANDIDATURE

Ce dossier devra être constitué des pièces (fichiers) suivantes et dans l'ordre énoncé ci-dessous :

(1 seul dossier même en cas de réponse à plusieurs lots) :

Formulaire DC 1* dûment complété ou équivalent

L'imprimé DC 2* dûment complété ou équivalent

Effectifs annuels moyen du candidat, et l'importance du personnel d'encadrement

Liste des principales références de moins de 3 ans (désignation, date, montant). Chaque entreprise devra justifier de son aptitude professionnelle en produisant des références de préférence en matière d'organismes similaires à HABITAT DE LA VIENNE ou de collectivités publiques. Elle justifiera, le cas échéant, de qualification particulière ou de démarche de qualité. A défaut le candidat pourra apporter la preuve de sa qualification par tout moyen

Les attestations d'assurances, responsabilités civiles, professionnelles et décennale en cours de validité

*** les formulaires DC1 et DC2 sont téléchargeables sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>**

Conformément à l'art. R.2143-34 du Code de la Commande Publique, le pouvoir adjudicateur accepte que le candidat présente sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME), en lieu et place des documents mentionnés ci-dessus.

➤ OFFRE

Ce dossier devra être constitué des pièces (fichiers) suivantes et dans l'ordre énoncé ci-dessous :

- **L'acte d'engagement (NOTA : en cas de réponse sur plusieurs lots l'entreprise devra obligatoirement remettre un acte d'engagement par lot) - dans ce cas le répertoire offre contiendra des sous répertoires correspondant aux lots ayant fait l'objet d'une offre**
- **Un mémoire technique permettant la notation du critère technique et du critère environnemental (article 5 du présent règlement de consultation)**
Nombre de page maximum du mémoire (hors annexes et fiches techniques) : 3 pages

3.3. Pièces à fournir au stade de l'attribution des marchés

En application des articles R2143-5 et suivants du Code de la Commande Publique et à l'arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des impôts, taxes, contributions ou contributions sociales donnant lieu à la délivrance de certificats pour l'attribution des contrats de la commande publique, le candidat désigné par le Pouvoir Adjudicateur disposera d'un délai, pour fournir :

- les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'elles ont satisfaits à leurs obligations fiscales,
- une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale prévue à l'article L.243-15 émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations datant de moins de six mois dont le Pouvoir Adjudicateur s'assure de l'authenticité auprès de l'organisme de recouvrement des cotisations de sécurité sociale (articles D 8222 5 1° du code du travail et D. 243-15 du code de sécurité sociale). Cette attestation est à produire tous les six mois jusqu'à la fin de l'exécution du marché.
- la liste des travailleurs détachés (le cas échéant) selon R.1263-12 du code du travail,
- la liste des salariés étrangers employés soumis à l'autorisation de travail prévue à l'article L.5221-2,

- pour les entreprises de travail temporaire, la liste nominative prévue à l'article D.8254-2
- un extrait kbis ou équivalent,

En application de l'article R.2143-13 du code de la commande Publique, le candidat peut transmettre toutes les informations nécessaires à la consultation des documents justificatifs et autres éléments de preuve, que le pouvoir adjudicateur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique dont l'accès sera gratuit.

Il est précisé que les pièces visées ci-dessous peuvent être déposées à tout moment (y compris au moment du dépôt de l'offre) par le candidat sur la plate-forme de dématérialisation www.pro-marchespublics.com - à l'onglet [vos attestations](#)

4 – Conditions d'envoi ou de remise des candidatures et des offres

A ce stade de remise des candidatures et des offres, aucune signature n'est requise, elle ne le sera que pour la signature du marché.

Ainsi, le candidat désigné à l'issu de la consultation recevra par la plateforme le ou les documents marché en format PDF (marché, CCAP ...) **à signer électroniquement.**

La personne habilitée à engager l'entreprise devra donc disposer **à ce moment-là** d'un Certificat de signature électronique (CSE).

Au vu des délais d'obtention de ce certificat (3 ou 4 semaines), il est vivement conseillé aux opérateurs économiques d'en faire au plus tôt l'acquisition.

En cas de difficulté avérée liée à l'obtention ou utilisation de la signature électronique, une signature manuscrite (article R.2182-3 du code de la commande publique), sera tolérée.

Pour rappel la liste des prestataires de service pouvant fournir un CSE est consultable à l'adresse suivante :

<http://www.lsti-certification.fr/index.php/fr/services/certificat-electronique>

Date de remise : **le 16 novembre 2026 avant 12 h00**

sur la plateforme : www.pro-marchespublics.com

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Le format autorisé en réponse est : DOC, DOCX, XLS, XLSX, PPT, PPTX, RTF, DWG, JPG, AVI, PDF

La taille maximum recommandée du pli est de 300 Mo

Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les soumissionnaires conservent la possibilité de transmettre, en parallèle à leur offre envoyée par voie électronique, une copie de sauvegarde sur un support physique électronique ou sur support papier. Cette copie doit également parvenir dans les délais impartis pour la remise des offres. L'enveloppe d'envoi doit comporter la mention lisible « Copie de sauvegarde ».

L'adresse de remise de la copie de sauvegarde est :

HABITAT DE LA VIENNE
33 rue du Planty – BP 27
86180 BUXEROLLES

Sans préjudice des dispositions relatives à la copie de sauvegarde, les offres sont transmises en une seule fois. Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même candidat, seule est ouverte la dernière offre reçue, par voie électronique ou sur support matériel, dans le délai fixé pour la remise des offres.

5 – Jugement des candidatures et des offres

- En application des articles R2144-1 et suivants du Code de la Commande Publique, le pouvoir adjudicateur vérifie la capacité économique et financière, les capacités techniques et professionnelles, à tout moment de la procédure et au plus tard avant l'attribution du marché.
- Pour choisir l'offre économiquement la plus avantageuse, HABITAT DE LA VIENNE se fondera sur les critères énumérés ci-dessous :

CRITERE 1 / Prix :

40 points

Il s'agit ici du prix porté à l'acte d'engagement

Pour ce critère noté sur **40** un classement sera établi de la manière suivante :

Le total des points attribué à chaque candidat sera calculé selon la formule suivante :

**MONTANT DE L'OFFRE MOINS DISANTE DIVISE PAR LE MONTANT DE L'OFFRE DU CANDIDAT
MULTIPLIE PAR 40**

CRITERE 2 / Valeur technique de l'offre :

40 points

b1) en cas d'achat

- **Valeur technique du véhicule – 35 points,**
 - Durée et étendue de la Garantie (durée de garantie générale, étendue des éléments couverts, garantie spécifique sur certains équipements, conditions et modalités de prise en charge) – **20 pts**
 - Équipements et caractéristiques techniques complémentaires aux prescriptions minimales du CCTP et concourant à l'amélioration de l'utilisation du véhicule dans le cadre des missions de l'OPH. – **5 pts**
 - Eléments de sécurité active et passive complémentaires aux dispositions du CCTP - **5 pts**
 - Documentation technique fournie - **5pts**
- **date de livraison – 5 points**

b2) en cas de LLD

- **Valeur technique du véhicule – 25 points,**
 - Durée et étendue de la Garantie (durée de garantie générale, étendue des éléments couverts, garantie spécifique sur certains équipements, conditions et modalités de prise en charge) – **10 pts**
 - Équipements et caractéristiques techniques complémentaires aux prescriptions minimales du CCTP et concourant à l'amélioration de l'utilisation du véhicule dans le cadre des missions de l'OPH. – **5 pts**
 - Eléments de sécurité active et passive complémentaires aux dispositions du CCTP - **5 pts**
 - Documentation technique fournie - **5pts**
- **Caractéristiques du contrat de LLD – 10 points ,**

- Moyens humains et administratifs dédiés à la gestion (nombre et qualité des interlocuteurs, organisation du suivi, interlocuteur dédié, modalité de traitement des demandes ...) - **4 pts**
- Modalités de suivi de la gestion du contrat et du véhicule (existence d'un espace/portail de gestion, consultation de l'état du parc, suivi des contrats, opérations d'entretien, demandes d'intervention, extraction ou édition de rapports...) – **4pts**
- Modalités de restitution fin de contrat – **2pts**
- **date de livraison – 5 points**

CRITERE 3 / Approche environnementale :

20 points

c1) Pour les véhicules électriques

- Consommation électrique officielle du véhicule en KWh/ 100 km selon le cycle WLTP - (7 pts)
- Autonomie en cycle combiné WLTP - (11 pts)
- Masse du véhicule à vide selon la définition réglementaire applicable - (2 pts)

c2) Pour les véhicules thermiques et hybrides

- Consommation de carburant l/ 100 km selon le cycle WLTP - (11 pts)
- Emission de CO2 (g/km) – cycle combiné - (7 pts)
- Masse du véhicule selon la définition réglementaire applicable - (2 pts)

L'entreprise retenue sera celle qui aura obtenu le plus grand nombre de points sur **100**.

6 – Renseignements complémentaires

Renseignements relatifs à la dématérialisation : Jean-François POYANT – Référent Juridique et Marchés Publics et Assurances – Tél 05.49.45.66.76

Renseignements administratifs : Cellule marchés d'HABITAT DE LA VIENNE – Tél. : 05.49.45.66.76.

Renseignements techniques : Monsieur CACAULT – Gestionnaire Achat et Logistique.

7 – Procédure de recours

En cas de litige, les candidats pourront se tourner vers le Tribunal Administratif de Poitiers, 15 rue de Blossac, 86000 Poitiers.

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif de Poitiers - 15 rue de Blossac - 86000 Poitiers.